



164200

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission Départementale  
de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

☎ 02 40 67 24 67

☎ 02.40.67.24 59

[ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr)

138



Nantes, le

16 DEC. 2016

**Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville**  
**44320 CHAUMES-EN-RETZ**

Monsieur le Maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 13 décembre 2016.

Après examen du projet de PLU arrêté (avis sur les STECAL proposés et le règlement des zones A et N) de la commune déléguée d'ARTHON-EN-RETZ, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a formulé l'avis favorable joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier du projet de PLU qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le directeur départemental adjoint  
  
Paul RAPION



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission Départementale  
de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

☎ 02.40.67.24 67

☎ 02.40.67.24 59

[ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-cdpenaf@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le

**16 DEC. 2016**

**Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de PLU arrêté d'ARTHON-EN-  
RETZ (avis sur les STECAL proposés et le règlement des zones A et N)**

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous la présidence de M. Paul RAPION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, le 13 décembre 2016.

Après examen du projet de PLU arrêté de la commune déléguée d'ARTHON-EN-RETZ et plus particulièrement des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées proposés (STECAL) et le règlement des zones A et N, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers émet un **avis favorable** à l'unanimité de ses membres en demandant toutefois pour les STECAL suivants :

- Le Poirier : d'afficher le périmètre de protection sanitaire fixé par le Règlement Sanitaire Départemental afin de s'assurer que le recul de 50 mètres institué entre bâtiment agricole et habitation soit bien respecté.

- Le Brandais – Pré Berthelot : d'exclure du périmètre la parcelle située au sud-ouest du secteur (cf plan joint).

- Les Grands Houx : de reclasser en zone agricole A les parcelles proposées au classement 1AUe d'un total de 9,17 ha (cf plan joint).

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint



Paul RAPION

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

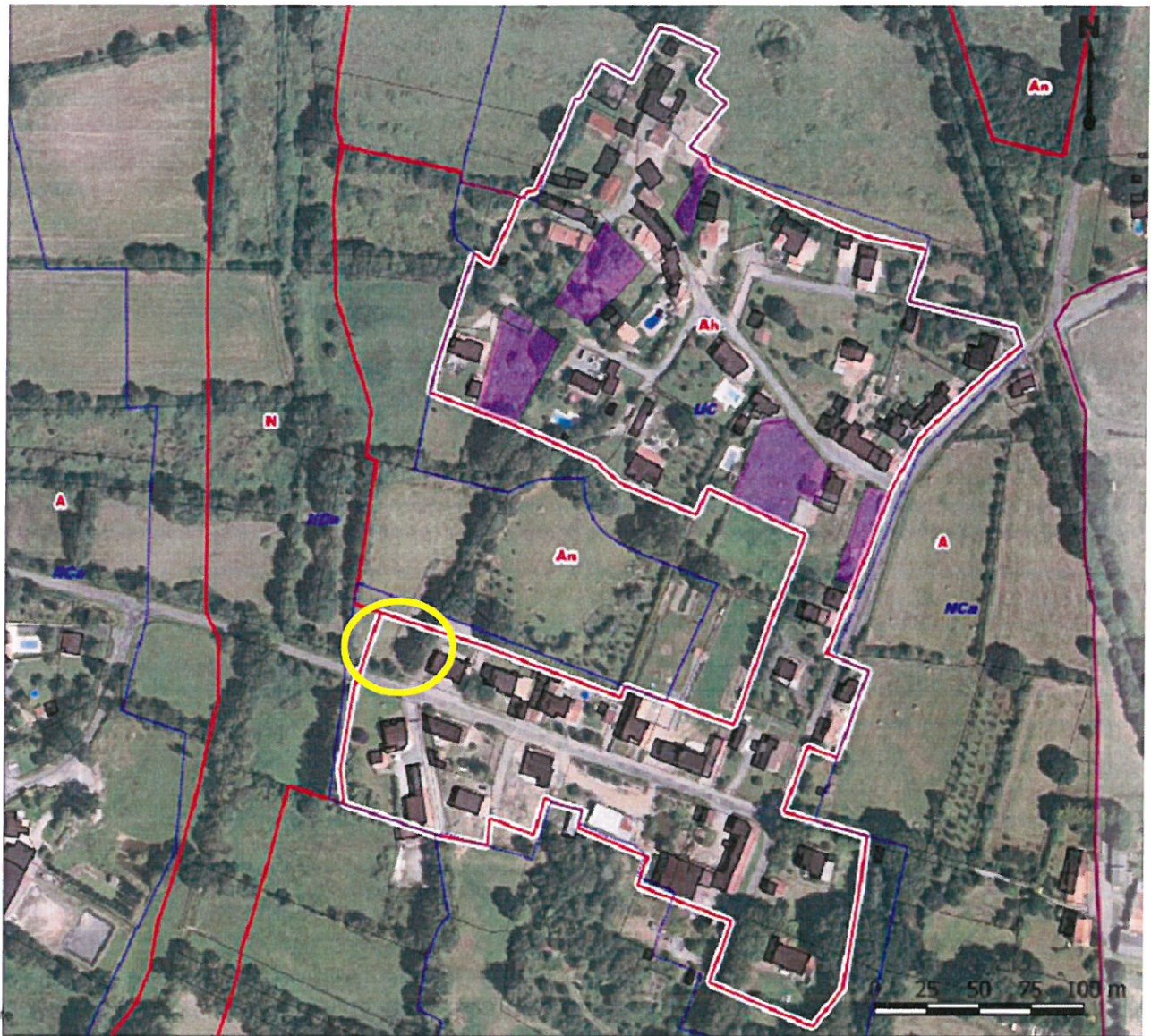
TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : [ddtm@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm@loire-atlantique.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30



Le Brandais – Pré Berthelot





# Les STECAL – Les Grands Houx

Commune de ARTHON-EN-RETZ

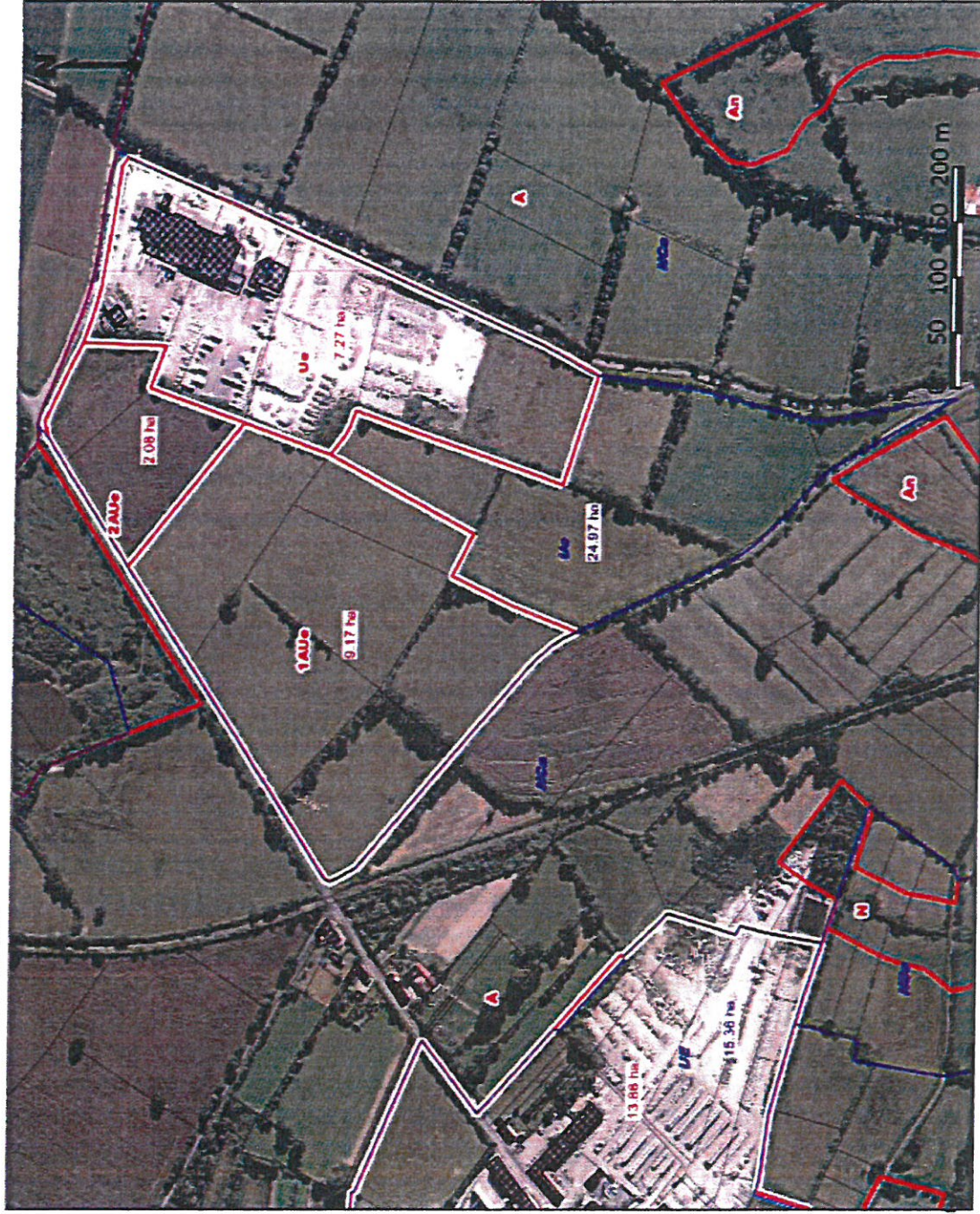


Feuillardais – Grand Houx



- PLU 2016
- POS 2007
- Bâti Cadastre 2013

Fond de carte : © IGN 2012  
 S.I.D.O.T.M. de Loire-Atlantique – reproduction interdite  
 Créé le 02/05/2016 – SÉRICAD – D07M44



Le